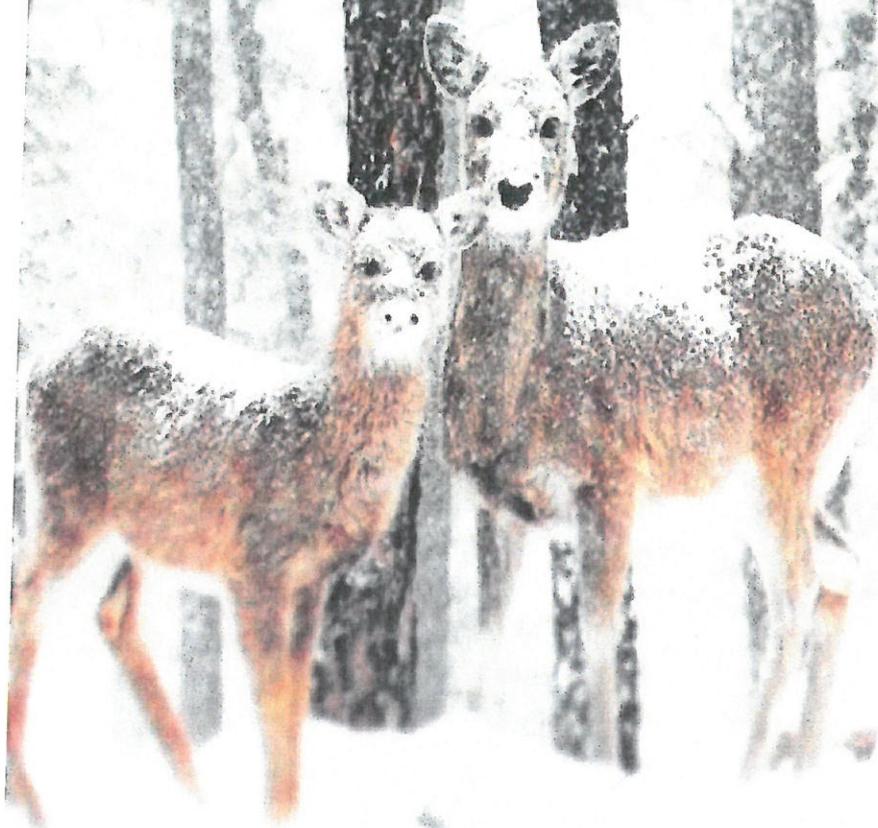


# MONTFERRER

*Info*



**HIVER 2018**

## MOT DU MAIRE



Mes chers administrés,

Au seuil de cette nouvelle année qui annonce l'heure des bilans, des bonnes résolutions, des projets, l'année 2019 va être marquée par une grosse négociation sur la fiscalité communale avec la disparition programmée de la Taxe d'Habitation.

Il ne faut guère être dupe, même avec Noël approchant, si la Taxe d'Habitation dans sa forme actuelle disparaît, il faudra bien compenser d'une manière ou d'une autre les 23 Milliards d'Euros qui servent à faire fonctionner nos communes. Et cet argent, il proviendra du contribuable que nous sommes.

Dans un autre domaine, vous avez sans doute pu constater comme moi que certains endroits de la commune, et notamment à la rue de la vieille fontaine et de la mutualité, sont jonchées d'excréments canins, et ce quelle que soit la fréquence du passage de nos agents d'entretien. Là encore, la commune pensait avoir fait le nécessaire en installant des distributeurs de sacs, mais force est de constater que cela ne suffit pas.

Parce que l'on peut tous être acteur du bien-vivre ensemble, je vous encourage à faire remarquer à ces contrevenants, lorsque vous êtes témoins de faits répréhensibles, combien leur comportement est inapproprié.

Mieux vivre à Montferrer reste notre principale préoccupation d'élus. Il est souvent plus facile de critiquer ce qui ne va pas et certainement moins évident de remercier ceux qui agissent pour le bien de tous, ainsi est fait l'être humain.

Nous ne pouvons pas plaire à tout le monde et les élus dont malheureusement la triste expérience du retour de bâton ou de la critique facile est très souvent injuste.

A toutes les critiques, je dirais que je les entends, à tous les remerciements, je dirais que je les apprécie, les premiers nous aident à nous améliorer et les seconds à ne pas baisser les bras.

Je vous souhaite de profiter au maximum de Noël, de vivre pleinement des instants de bonheur en famille avec vos proches, tout en ayant une pensée chaleureuse pour ceux qui restent seuls, malades ou sans abri..

Que 2019 vous apporte joie, bonheur et santé. Que cette nouvelle année, soit pour vous tous une année d'efforts récompensés, d'épreuves réussies, de joie en famille...

**Dominique PETIT**

# TRAVAUX

## Le forage



**Forage 2**



**Forage 3**

**Investissements dans des nouvelles ressources d'eau pour palier aux déficits futurs.**

## Réfection du mur du Barri d'Avail



La réparation du mur a été faite par l'A.C.I de Vallespir, Association de Chantier d'Insertion d'Arles-Sur-Tech.

## Infos sur la réfection des routes communales



Suite aux infos du mois de juillet, nous voulons nous désengager de l'entreprise SAUS pour la non réalisation des travaux en temps et en heure.

De ce fait, un constat d'huissier a été établi et la procédure est en cours.

Nous contactons une nouvelle entreprise pour les nouveaux devis de réparation des routes.

Ces travaux pourront être envisagés à partir du printemps 2019 à cause des intempéries et du froid.

## Futurs travaux

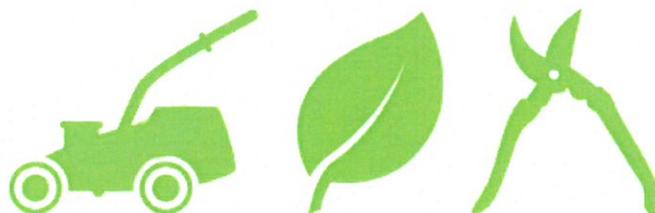
Finalisation des routes communales

Réhabilitation des gîtes et logements communaux

Entretien courant des bâtiments et du mobilier urbain

Installation d'une serre

Entretien des espaces verts et chemins communaux



## INFORMATIONS GENERALES

### Nouveaux contrats de location de bâtiments communaux

#### 1°) Garages

- ◆ 1 garage loué à Madame Nadine BARRIAC
- ◆ 1 garage loué à Monsieur Nicolas BAILLS

A ce jour, nous avons 11 garages communaux en location.

#### 2°) Pannetière – Ancien point chaud



Nouvellement installés à Montferrer, Sophie SEBAG et Aziz SISMAN artisans verriers rouvrent la porte de l'ancien point chaud, ils l'aménagent en petit atelier de création et de point de vente.

Nous leur souhaitons la bienvenue à Montferrer.

#### 3°) Locations aux chasseurs

- 2 gîtes loués pour la période de chasse
- 1 petit gîte loué de juin 2018 au 31 mai 2019
- 1 grand appartement loué pour une durée de cinq mois

#### 4°) Location appartement

L'appartement au-dessus de la mairie a été loué à Mr QUINTA Léandre

## Restaurant communal

Changement de la vitrine réfrigérée.

## Nouvelles règles pour la location des chaises, des tables et de la salle des Jeunes

► **Pour les demandes de prêt de tables**, elles doivent être faites par écrit avec versement d'une caution de 100 € (délibération du 19/09/2018), sous forme de chèque.

Une fiche de contrôle sera établie entre l'utilisateur et un agent communal à la remise du matériel.

La Mairie déterminera un jour pour le retour du matériel, un constat sera effectué par un agent en présence de l'utilisateur et la caution sera restituée suivant l'état et la propreté du matériel.



► **Pour la location de la salle des jeunes**, une demande écrite est demandée.

Par délibération un règlement a été établi pour définir les conditions de réservation et d'utilisation de cette salle par les associations et les particuliers, l'utilisateur devra en prendre connaissance et le signer, ainsi que la fiche.

Une caution de 50 € est demandée, pour palier à toute dégradation. Un forfait de nettoyage pourra être demandé si l'état de malpropreté est constaté.

## Vente d'un terrain



Une partie du terrain sous le cimetière a été vendu avec la ruine pour une future habitation. La mairie garde l'autre moitié de cette parcelle pour un agrandissement futur du cimetière.

## AGENCE POSTALE COMMUNALE



L'Agence Postale communale est ouverte tous les jours de 9 heures à 11 heures 45, sauf les samedi, dimanche et jours fériés.

**Il est demandé de bien vouloir respecter les horaires d'ouverture pour les retraits de lettres recommandées et de colis, ces produits doivent être flashés avant 11h45 pour être enregistrés dans la bande de données informatiques.**

**Nous sommes dans l'impossibilité de remettre ces produits l'après-midi, la journée étant clôturée et envoyée à CERET, le logiciel de l'agence postale n'est plus disponible, il est verrouillé jusqu'au lendemain.**

**Le Bureau superviseur nous oblige à respecter le flashage des produits à l'arrivée et au départ et interdit de remettre le courrier ou les colis en dehors des horaires de l'Agence Postale.**



### Services postaux :

- tout affranchissement manuel (lettre et colis ordinaire)
- vente de timbres poste à usage courant : carnet de 12 timbres autocollants, planches de timbres pour les autres affranchissements, produits saisonniers (timbres vacances, Noël, naissance...)
- vente d'enveloppes et de prêts à poster par lot de 10 ou de 100, emballage Colissimo France (S, M, L, XL), Europe (L, XL), Monde (L, XL), lettre max (1, 2, 3, 4, 20g, 50g), post export (100g, 1kg)
- dépôts des objets et des lettres recommandées (hors Chronopost et valeur déclarée)
- retrait des lettres et colis en instance
- services de proximité : contrat de réexpédition du courrier (pack "ma nouvelle adresse"), garde du courrier, recharge de téléphone mobile (sur commande)
- autre produit sur commande dans un délai de 48h.



### Services financiers et prestations associées :

- retrait sur compte courant postal, Postépargne, ou livret d'épargne du titulaire dans la limite de 350 € par période de 7 jours (700 € pour un compte joint)
- versement d'espèces sur son propre Compte Courant Postal, Postépargne et Livret d'épargne dans la limite de 350 € par période de 7 jours
- remise de chèques
- virement

Les paiements peuvent être effectués en espèces, par chèque ou par carte de paiement toutes banques françaises confondues. Il est possible de retirer des espèces avec une carte de paiement de la Poste.

**Pensez à vous munir d'une pièce d'identité pour les retraits d'espèces, d'objets, de lettres recommandés et les virements.**

Pour un rendez-vous avec le conseiller financier : vous pouvez directement contacter la Poste d'Amélie les Bains ou appeler le 3639. Vous pouvez également demander à l'agent de faire la démarche à votre place.

## Ramassage des encombrants

La mairie met à la disposition les employés communaux pour enlever ces encombrants chez vous.

Pour cela prendre rendez-vous avec la mairie.

### Liste des encombrants :



**Sauf les déchets verts.**

- Tout l'électroménager,
- Matelas, sommiers,
- Meubles,
- Déchets de construction,
- Mobilier de jardin.

## Lutte contre les insectes nuisibles



### 1° Moustique tigre

Le moustique tigre (de son vrai nom *Aedes albopictus*) est implanté dans le département des Pyrénées-Orientales. Ce moustique est un vecteur potentiel des virus de la dengue et du chikungunya.

Ces moustiques originaires d'Asie du Sud-Est sont facilement reconnaissables : ils sont tigrés noir et blanc (d'où leur nom), et sont beaucoup plus petits que leurs cousins traditionnels.

La population résidente est invitée à ne pas conserver d'eau stagnante dans des récipients ou des coupelles et de protéger les récipients destinés à la collecte d'eaux pluviales en les recouvrant afin d'éviter la prolifération du moustique tigre.

Par ailleurs, il est également très important que chacun se protège des piqûres de moustiques.

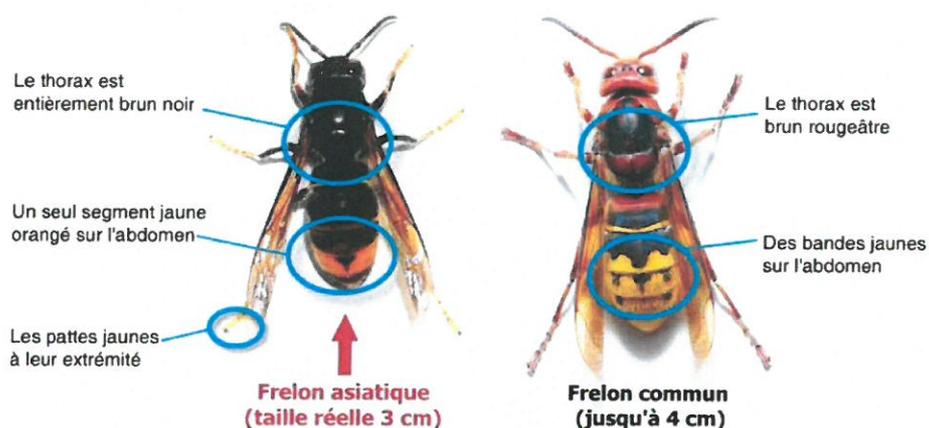
## 2°) Frelons asiatiques : cet insecte envahissant

Les biologistes l'appellent «vespa velutina nigrithorax». Plus connu sous le nom de « frelon asiatique », cet insecte est apparu en France il y a une quinzaine d'années.

Présent désormais dans la quasi-totalité des départements, il s'attaque avant tout aux vergers et aux abeilles, qui constituent sa nourriture préférée. Mais il arrive qu'il s'en prenne aux êtres humains.

### Comment reconnaître un frelon asiatique ?

Actuellement, en Europe nous n'avons que 2 espèces de frelons : le vespa crabro : **frelon européen** et le vespula velutina : **le fameux frelon asiatique**, vous trouverez ci-dessous un tableau pour vous aider à les identifier.



### Comment repérer un nid ?

Le nid du frelon asiatique a une forme de boule, contrairement à celui de son homologue européen, davantage en forme de poire. Le nid de vespa velutina mesure jusqu'à 1,20 mètre de haut.



Il est important de signaler un nid de frelon, car il est dangereux pour l'homme, voir mortel, un nid non détruit en période estivale génère dix nids l'année suivante dans le même périmètre.

Groupement de Défense Sanitaire Apicole des PO, référent principal frelon : 0632583595

**ROUSSILLON GUEPES FRELONS Services Perpignan** : 06 09 43 44 07

ENTRINA Stop nuisibles Villelongue dels Monts : 06 14 24 83 76

**A+ TRAITEMENT Perpignan** : 04 68 80 98 78

### 3°) PYRALE DU BUIS

Ce papillon nocturne du nom de *Cydalina perspectalis*, paraît très bien adapté à nos climats et prolifère sans prédateur connu à ce jour.



La chenille mange le buis et y fait des fils de soie. Elle ressemble beaucoup à la piéride du chou. L'adulte se présente sous forme d'un papillon nocturne de forme triangulaire, couleur blanc argenté bordé de noir, d'environ 30 à 40 mm d'envergure.

On peut parfois en trouver de tout brun. Il tient ses ailes à plat quand il est au repos et les redresse lorsqu'il est en activité ou dérangé.

#### **Cycle de vie de la pyrale du buis.**

Les femelles pondent entre 200 et 300 œufs par ponte. Ceux-ci sont de forme très aplatie, translucides, collés au revers des feuilles de buis et éclosent au bout de 48H. Les chenilles vont muer 4 fois durant leur vie afin de grossir. A chaque stade, elles deviennent plus voraces et ont besoin de beaucoup plus de nourriture. Vous pouvez facilement reconnaître une chenille qui vient de muer (changer de stade) car elle a une grosse tête par rapport à son corps.



Au 1<sup>er</sup> stade, la chenille de pyrale du buis mesure 3 mm et est à peine visible. Elle se contente alors de ronger la cuticule du dessous des feuilles de buis tout en restant bien camouflée.

Le début des attaques se fait souvent à l'intérieur du feuillage du buis, ce qui la rend très difficilement décelable. Après la première mue, au deuxième stade, les chenilles rongent le dessus et le dessous des feuilles plus coriace.

C'est à ce stade-là que l'on commence à voir plein de fils dans les buis. Ce sont des fils de soie que les chenilles tissent pour se protéger et circuler entre les branches. Les chenilles sont capables d'avancer ou de reculer très rapidement à la moindre alerte. C'est également à ce moment-là que les buis commencent à avoir un aspect de « grillé ». Les feuilles étant rongées des deux côtés, elles sèchent.

Au troisième stade, les mandibules ont bien grossit et les chenilles sont capables de dévorer les feuilles entières en les attaquant par le côté. Les buis commencent alors réellement à se déplumer et ne peuvent plus faire de photosynthèse. Les plantes s'affaiblissent.

Au quatrième stade, le plus destructeur, les chenilles de pyrale du buis mangent tout ce qu'il y a de vert sur le buis, même les jeunes tiges et quand il n'y a plus de vert, elles s'attaquent à l'écorce laissant par là même une entrée facile pour les maladies et champignons qui finiront de détruire la plante.

Au bout de 1 mois de vie, les chenilles atteignent leur taille maximale de 4 cm. Elle vont alors commencer par s'immobiliser un temps, puis se métamorphoser en chrysalide au sein des feuilles et brindilles restantes. Les chrysalides récentes sont vertes puis virent au brun marbré avec l'âge.



Trois semaines plus tard, les papillons éclosent et le cycle redémarre immédiatement. Ne croyez pas que ce gentil papillon va disparaître avec l'hiver, ce serait trop simple.

Avec l'arrivée des froids de l'hiver, le rythme se calme. Une bonne partie des chenilles du stade 3 et 4 vont mourir. Les plus jeunes chenilles vont se tisser un joli cocon pour passer l'hiver et reprendre en mars-avril alors que les chrysalides vont attendre tranquillement le mois de mars pour éclore.

**Traiter les buis à l'aide du *Bacillus thuringiensis*, insecticide biologique:**  
le *Bacillus* est une bactérie qui produit une toxine mortelle pour les chenilles.

Pulvérisez le *Bacillus thuringiensis* sur le buis dès l'apparition des chenilles. Traiter le soir de préférence car cette bactérie est sensible au soleil. Le produit est d'autant plus efficace qu'il est appliqué lorsque les chenilles sont jeunes (moins de 3 cm).



## Création d'une mutuelle de village pour les habitants

Proposition de la Mutuelle catalane à tous les villageois, voir tarifs ci-dessous.  
Renseignements sur internet : [www.mutuelle-catalane.com](http://www.mutuelle-catalane.com)

<b>TARIFS - MUTUELLE DE VILLAGE</b>				
à compter du 01 janvier 2018				
		MV1	MV2	MV3
SITUATION FAMILIALE	MONTANT COTISATION	MONTANT COTISATION	MONTANT COTISATION	MONTANT COTISATION
ADHERENT SEUL	53,00 €	69,00 €	97,00 €	
ADHERENT - COUPLE	106,00 €	138,00 €	194,00 €	
1ER ENFANT (1)	17,00 €	23,00 €	30,00 €	
2EME ENFANT (1)	15,00 €	21,00 €	28,00 €	
3EME ENFANT ET SUIVANTS (1)		GRATUIT		

(1) Est considéré comme "enfant": l'enfant de - de 21 ans  
GRATUITÉ ENFANT DE - 12 MOIS

**LA MUTUELLE CATALANE**  
Optez pour une mutuelle plus humaine

[www.mutuelle-catalane.com](http://www.mutuelle-catalane.com)

## Distributeur de sac plastiques pour les déjections canines



domestiques (chiens, chat)

A disposition pour les propriétaires d'animaux

## Déchèterie Intercommunale



Les travaux de réhabilitation de la déchèterie de l'Alzine Rodone permet le contrôle d'accès par badge. Ce système doit permettre de simplifier le contrôle de l'accès des usagers (particuliers et professionnels du territoire), d'avoir une meilleure connaissance des apports effectués et de limiter certains abus.

Les demandes de badges d'accès en déchèterie se font auprès de la Mairie de Montferrer, ces demandes devront être obligatoirement accompagnées des justificatifs, daté de moins de 3 mois et du formulaire dûment complété et signé.



Ainsi, chaque usager, en ayant fait la demande, recevra un badge d'accès personnel (1 badge par foyer) à présenter au gardien lors de son arrivée en déchèterie. Les badges supplémentaires seront facturés 10 €.

Le badge d'accès en déchèterie est placé sous la responsabilité juridique de son titulaire. En cas de perte, le nouveau badge sera facturé 10 €.



Dans le cadre de la modernisation des préfectures, dispositif intitulé “plan préfectures nouvelle génération,” (PPNG), le ministère de l’Intérieur a confié l’instruction des demandes de CNI aux seules communes équipées de terminaux ou dispositifs de recueil (DR). Il s’agit de généraliser le dispositif de simplification et d’authentification par les empreintes.

La mairie d’Arles sur Tech fait partie des 21 communes équipées d’un DR et compétentes pour recueillir les demandes de passeport et de CNI dans l’application « Titres d’identité sécurisés TES ».

**Prise de RDV OBLIGATOIRE pour tout dépôt de CNI ou de passeport au 04.68.39.12.22 - Rdv : Du lundi au vendredi 9h – 11h ; 14h -16h30**

Votre demande ainsi que celles des autres départements de la région Occitanie seront instruites par une plateforme spécialisée : Centre d’Expertise et de Ressources Titres (CERT), créé à Montpellier et disposant d’une antenne à Foix, ce qui devrait permettre d’améliorer les délais de traitement tout en renforçant les moyens de lutte contre la fraude.

## CARTE NATIONALE D’IDENTITE



### **Pièces à fournir pour un RENOUVELLEMENT :**

- 1 PHOTO RÉCENTE (sans lunettes – format passeport)
- JUSTIFICATIF DE DOMICILE (Facture EDF – EAU – TEL ou Avis d’imposition ou Taxe habitation etc...) De – de 3 mois.  
(pour enfants mineurs: carte identité de l’un des parents)
- ÉTAT CIVIL DES PARENTS (pour remplir la demande)
- L’ancienne CARTE D’IDENTITÉ

#### **1<sup>ère</sup> Demande :**

*Idem Renouvellement* + COPIE INTÉGRALE DE L’ACTE DE NAISSANCE (à demander au lieu de naissance si votre Mairie n’a pas dématérialisée les actes) Moins de 3 mois.

#### **Si perte de la carte :**

*Idem Renouvellement* + COPIE INTÉGRALE ACTE DE NAISSANCE (à demander au lieu de naissance si votre Mairie n’a pas dématérialisée les actes) moins 3 mois

CERTIFICAT DE PERTE

TIMBRES FISCAL 25€ (disponible aussi sur internet : <https://timbres.impots.gouv.fr/> ou en effectuant la pré-demande en ligne)

DOCUMENT AVEC PHOTO (passeport ou permis de conduire ou carte vitale..)



## PASSEPORT

Idem Renouvellement CNI +

- Timbres fiscaux (disponible aussi sur internet : <https://timbres.impots.gouv.fr/> ou en effectuant la pré-demande en ligne)
  - Jusqu'à 15 ans : **17€**
  - De 15 à 18 ans : **42€**
  - Adulte : **86€**

### **1<sup>ère</sup> Demande :**

*Idem Renouvellement + COPIE INTÉGRALE DE l'acte DE NAISSANCE (à demander au lieu de naissance si votre Mairie n'a pas dématérialisée les actes) Moins de 3 mois.*

## CERTIFICAT D'IMMATRICULATION - PERMIS DE CONDUIRE



Les cartes grises, les permis de conduire sont délivrés par voie dématérialisée, conformément à la réforme de la délivrance des certificats d'immatriculation et des permis de conduire.

Ces télé-procédures\* sont d'ores et déjà disponibles sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : <http://www.ants.gouv.fr/>, et permettent de gagner du temps en réalisant ces démarches administratives courantes en quelques clics.

**Télé-procédures disponibles** : demande de permis de conduire, **déclaration de cession de véhicule**, changement de titulaire suite à l'acquisition d'un véhicule d'occasion, changement d'adresse de la carte grise, demande de duplicata en cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte grise.

Plus besoin de se déplacer, une simple connexion Internet suffit pour réaliser cette procédure en ligne.

## DOCUMENTS CARTE GRISE SUITE A L'ACHAT D'UN VEHICULE D'OCCASION EN FRANCE

- ◆Photocopie recto/verso de la CARTE GRISE
  - ◆Original de la DEMANDE DE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION D'UN VÉHICULE
  - ◆Original du CERTIFICAT DE CESSION D'UN VÉHICULE
  - ◆Original du MANDAT D'IMMATRICULATION
- Document à rajouter au dossier carte grise si et seulement si vous faites appel à un professionnel agréé.

◆Photocopie du CONTRÔLE TECHNIQUE (*uniquement pour les véhicules concernés*)  
Le contrôle technique du véhicule doit avoir moins de 6 mois le jour de l'établissement du nouveau certificat d'immatriculation dans le système SIV et non le jour de la signature de la vente ou de la date du courrier.

◆Photocopie du PERMIS de CONDUIRE du titulaire  
Recto/Verso du Permis de Conduire (français ou étranger) correspondant à la catégorie du véhicule.

◆Photocopie du JUSTIFICATIF DE DOMICILE de moins de 6 mois  
Sont acceptés par le Ministère de l'Intérieur : facture d'eau, de gaz ou d'électricité, facture Internet, de téléphone fixe ou de téléphone portable, avis d'imposition (ou non-imposition), attestation d'assurance logement, quittance de loyer (uniquement si elle émane d'un professionnel de l'immobilier).

◆Photocopie ATTESTATION D'ASSURANCE du véhicule (*obligatoire depuis le 14/08/2017*)

Attestation d'Assurance / carte verte du véhicule en cours de validité.



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Agence Nationale  
des Titres Sécurisés**

#Simplification

**DU NOUVEAU  
POUR MES DÉMARCHES !**

# le permis de conduire



**JE LE DEMANDE SUR INTERNET !**

-  **1 Je rassemble les pièces justificatives nécessaires à ma demande.**  
Je scanne ou photographie celles qui ne sont pas déjà au format numérique.
-  **2 Je vais faire ma photo numérique d'identité.**  
Elle doit être réalisée dans une cabine ou par un photographe agréé, repérables à la présence d'une vignette bleue « Agréé Service en ligne ANTS »\*.
-  **3 Je me connecte sur le site [www.permisdeconduire.ants.gouv.fr](http://www.permisdeconduire.ants.gouv.fr)**  
Je m'identifie ou je crée un compte pour faire ma demande.
-  **4 Je remplis le formulaire étape par étape et je valide ma demande.**
-  **5 En cas de renouvellement pour perte ou vol, je règle le coût de mon nouveau permis (25 €)** grâce à l'achat d'un timbre fiscal numérique directement sur Internet.
-  **6 Je reçois un courriel confirmant l'enregistrement de ma demande.**  
Je peux suivre son avancement en ligne.
-  **7 Si c'est une première demande ou un renouvellement pour perte ou vol, je reçois mon permis à domicile. Dans les autres cas, je vais en préfecture pour restituer mon ancien permis et récupérer le nouveau.**

**LES AUTO-ÉCOLES PEUVENT VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES.**



\* Liste des cabines et photographes agréés sur le site de l'ants : [www.permisdeconduire.ants.gouv.fr](http://www.permisdeconduire.ants.gouv.fr) > Services-associés > Où-faire- votre-photo-et-votre-signature-numerisee

[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)

PASSEPORT  
CARTE D'IDENTITÉ  
IMMATRICULATION  
PERMIS DE CONDUIRE

**MES DÉMARCHES**  
à portée de clic!



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

[@Place\\_Beauvau](https://twitter.com/Place_Beauvau) | [/ministere.interieur](https://www.facebook.com/ministere.interieur) | [@ministere\\_interieur](https://www.instagram.com/ministere_interieur) | [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

## Etat-Civil



### Naissances

Un petit Elian, le premier enfant d'Arne VAN BOXEL et de Marina VIDOT est né à Perpignan, le 11 septembre 2018, il apporte un rayon de soleil au jeune foyer du Mas del Roure.

Tous nos vœux de bonheur à Elian, nos félicitations à Marina et Arne et compliments aux grands-parents Katia et Johannes VAN BOXEL.

Eva est heureuse de nous annoncer la naissance de son petit frère, Robin qui comble de bonheur ses parents, Vivien PETIT et de Jessy GOLAY, il est né le 01 octobre 2018.

Nous souhaitons une longue vie pleine de bonheur à Robin, nous félicitons les parents et tous nos compliments aux grands-parents Marie-Alberte, Arlette et Dominique qui partagent cet heureux évènement.



### Félicitations

Jade SIMONAER a obtenu son Bac S avec mention bien, une nouvelle étape de sa vie qui débute avec la poursuite de ses études que nous lui souhaitons tout aussi favorables et conformes à ses aspirations.



### Note à l'attention des administrés

**Afin de faciliter les démarches des usagers, il est proposé de diversifier les moyens de règlement des factures concernant les prestations rendues par les services publics municipaux.**

**Actuellement, selon les services, les redevances des usagers sont réglées en espèces ou en chèques.**

**La mise en place du titre payable par internet (TIPI), rendu possible par arrêté du 22/12/2009, permet à l'utilisateur de maîtriser la date de règlement au ayant accès à un service de paiement sécurisé 7 jours/7, 24h/24h sans aucune formalité préalable.**

**Le paiement s'effectue dans ce cas via le site de la DGFIP :**

**<https://www.tipi.budget.gouv.fr>**

